

✿ **L'excès de bruit** peut avoir des impacts sur l'audition (effets auditifs comme la surdité, les acouphènes, l'hyperacousie (tolérance au bruit anormalement basse) mais aussi des effets extra-auditifs dits subjectifs (gêne, effets du bruit sur les attitudes et le comportement social) ou objectifs (troubles du sommeil, effets sur le système endocrinien, sur le système cardio-vasculaire, sur le système immunitaire, sur les

apprentissages et sur la santé mentale). Certaines populations présentent une vulnérabilité particulière à l'exposition au bruit : enfants en milieu scolaire en phase d'apprentissage, travailleurs exposés simultanément à différents types de nuisances ou substances, personnes âgées et personnes touchées par une déficience auditive, appareillées ou non.

chiffres clés

Des valeurs limites ont été introduites par la réglementation par type de source (trains, avions, circulation routière) au-delà desquelles il est considéré que l'exposition aux nuisances sonores est excessive. Les indicateurs de niveau sonore utilisés dans le cadre de la réglementation européenne sont exprimés en dB(A) mais ils traduisent une notion de gêne globale ou de risque pour la santé :

- le Lden caractérise le niveau d'exposition au bruit durant 24 heures : il est composé des moyennes des indicateurs mesurant les niveaux sonores sur les périodes 6h-18h, 18h-22h et 22h-6h, auxquels une pondération est appliquée sur les périodes sensibles du soir pour tenir compte des différences de sensibilité au bruit selon les périodes.
- le Ln représente, quant à lui, le niveau sonore moyen mesuré pour la période de la nuit.

La directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement (articles L.572-1 à L.572-11 et R.572-1 à R.572-11 du code de l'environnement), a instauré l'obligation d'élaborer des cartes de bruit stratégiques (CBS) et des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour les grandes infrastructures de transport terrestre. Les cartes de bruit

Type de source	Route	Ligne TGV	Voie ferrée classique	Aéroport
Lden dB (A)	68	68	73	55
Ln dB (A)	62	62	65	Pas de valeur limite

stratégiques des grandes infrastructures de transport terrestre dites de « troisième échéance », concernent le réseau routier et autoroutier dont le trafic annuel dépasse 3 millions de véhicules, les infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de train et les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

En région, **50 000 habitants** sont exposés à des niveaux de bruit dépassant les valeurs limites durant 24 heures (circulation routière et ferroviaire) dont 44,6 % dans l'Indre-et-Loire, 15,1 % dans l'Eure-et-Loir et 14,2 % dans le Loiret.

12 établissements de santé exposés à un niveau sonore dépassant les seuils réglementaires durant 24 heures.

70 établissements d'enseignement exposés à un niveau sonore dépassant les seuils réglementaires durant 24 heures.

15 063 personnes exposées à un niveau sonore supérieur à 62 Ln pour le transport et autoroutier ou 65 Ln pour le transport ferroviaire, dont 37,0 % dans l'Indre-et-Loire, 23,5 % dans l'Eure-et-Loir et 22,1 % dans le Loiret.

Carte de bruit stratégique de 3^e génération de l'Indre-et-Loire



Source : DDT37 - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Carte de bruit stratégique de 3^e génération d'Orléans Métropole





Bruit

→ Évolution par rapport au précédent DRSE

✿ Lors du précédent DRSE, **52 350 personnes** étaient exposées à un niveau sonore lié aux bruits routiers dépassant le seuil de 68 dB(A) en Lden (14 648 personnes pour le seuil de 62 dB(A) en Ln) (uniquement bruit routier et autoroutier des cartes de 2ème génération). Dans le cadre de la nouvelle étude, il est relevé près de **47 000 personnes** exposées à un niveau sonore lié aux bruits routiers dépassant le seuil de 68 dB(A) en Lden et **10 550 personnes** pour le seuil de 62 dB(A).

Pour les établissements d'enseignement, **58 établissements de la région** étaient exposés à un niveau sonore lié aux bruits routiers dépassant le seuil de 68 dB(A) en Lden contre **70** recensés avec les données des cartes de bruit de 3^e génération.

Dans le précédent DRSE, **4 établissements de santé** de la région étaient exposés à un niveau sonore lié aux bruits routiers dépassant le seuil de 68 dB(A) en Lden contre **9** dorénavant.

→ Forces et faiblesses de la région



50 000 habitants de la région exposés à des niveaux de bruit dépassant les valeurs limites durant 24 heures (circulation routière et ferroviaire).

Manque de données et de crédits pour résorber les points noirs bruit.

→ Territoires les plus concernés

✿ Parmi la totalité de la population régionale exposée à un niveau de bruit dépassant le seuil de 68 dB(A) en Lden, 44,6 % provient d'Indre-et-Loire.